

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 451

présenté par
Mme Gaillard

à l'amendement n° 261 de M. Cotel

ARTICLE 51 QUATERDECIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à l'article L. 253-1-1 du code de l'environnement »,

les mots :

« au II de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de coordination.